

Décision : n° 174/2020

Objet : Demande de subvention dans le cadre de la DETR pour les travaux de remplacement du système de chauffage de l'hôtel de ville, de la salle des fêtes et de l'église.

## DECISION DU MAIRE

Le Maire de Marolles-en-Brie,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22 ;

**Vu** la délibération n°2663/2019 du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2019 autorisant le Maire à déposer des dossiers de demande de subventions ;

**Considérant** que la commune est éligible à la DETR au titre de l'exercice 2020 ;

### **DECIDE**

Article 1 : De solliciter le concours financier de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'opération « travaux de rénovation du système de chauffage la mairie, de la salle des fêtes et de l'église » d'un montant de 74 975 HT, soit 89 970 € TTC à hauteur de 26 % du montant prévisionnel de l'opération.

Marolles-en-Brie, le 27 mai 2020



  
Sylvie GERINTE,  
Maire de Marolles-en-Brie